

## NOTE D'INFORMATION DU 3.09.2020

### ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ELEVES AVEC DES FRAGILITES IDENTIFIEES A L'ISSUE DE LA PERIODE DU CONFINEMENT

Durant la période du confinement, la mobilisation des personnels de l'établissement a permis d'assurer la continuité pédagogique et le suivi des élèves à distance avec efficacité et adaptabilité. Cependant la diversité des situations personnelles des élèves pendant cette période a induit parfois des écarts d'apprentissage.

L'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir le cadre propice à la poursuite des apprentissages et à la reprise de la vie collective. Il s'agit de résorber les écarts qui ont pu naître de cette crise sanitaire, ce qui implique :

- d'évaluer les besoins des élèves dans les attendus pédagogiques fondamentaux de l'année précédente ;
- de proposer aux élèves avec des fragilités identifiées un accompagnement pédagogique renforcé durant les premières semaines de l'année scolaire 2020-2021.

#### Modalités de fonctionnement du dispositif « Accompagnement COVID » :

##### 1. Diagnostic des besoins des élèves : du 1 au 11 septembre 2020

6°	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les évaluations nationales de tous les élèves de 6° du 14 septembre au 2 octobre 2020.</li> <li>2. L'auto-évaluation des besoins de l'élève lors de la première séance d'accompagnement.</li> </ol>
5°/4°/3°	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conseils de classe de 2° semestre 2019-2020.</li> <li>2. Dans les premières semaines de l'année scolaire, les enseignants de chaque discipline évaluent les besoins de consolidation des acquis des élèves ayant connu des ruptures d'apprentissage importante en raison du confinement.</li> <li>3. L'auto-évaluation des besoins de l'élève lors de la première séance d'accompagnement.</li> </ol>

##### 2. Mise en œuvre : du 14 septembre au 16 octobre 2020 (le dispositif peut être reconduit si nécessaire après ces dates)

- A l'issue de la phase diagnostique, le collège transmettra aux responsables légaux des élèves identifiés une proposition d'inscrire leur enfant dans le dispositif « Accompagnement COVID ».
- Le volontariat de l'élève et de ses parents est essentiel.
- Cet accompagnement sera assuré en petits groupes d'élèves par les enseignants ou les assistants pédagogiques du collège.
- En fonction de son emploi du temps et de ses besoins, chaque élève pourra bénéficier d'une ou plusieurs heures d'accompagnement dans la semaine.
- La présence des élèves concernés par le dispositif est obligatoire à chaque séance.
- Les élèves peuvent entrer ou sortir du dispositif à tout moment si les enseignants le jugent judicieux.
- Un livret de suivi des besoins et des progrès de l'élève permettra d'établir le lien utile entre l'élève, l'équipe pédagogique et sa famille.

L'équipe de direction